

SPORT ÉQUESTRE : SAUT

STRUCTURE DU PARCOURS DE L'ATHLÈTE POUR LE SPORT D'ÉLITE

FTEM	FOUNDATION			TALENT				ELITE		MASTERY		
Phase	F1	F2	F3	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M		
Mots-clés	Découvrir, acquérir et consolider les mouvements de base			Démontrer le potentiel	Confirmer le potentiel	S'entraîner et atteindre les objectifs	Percer et être récompensé	Représenter la Suisse (au niveau international)	Succès au niveau international	Domination d'une spécialité sportive		
Compétitions internationales	Engagement et/ou compétitions dans une spécialité sportive spécifique								CE, CM, Finale de CdM, JO			
									Elite CSIO, Epreuves 5* (dès 19 ans)			
									CE Jeunes Cavaliers (19-21 ans)			
									CE Juniors (15-18 ans)			
Card / structure des cadres	Appliquer et varier les mouvements de base											
Volume d'entraînement (par semaine) en heures	3	5	9	15	20	30	35	40	44	50		
	1	2	3	2	3	2	2	2	2	2		
	2	3	5	10	15	26	31	36	40	46		
Compétitions par année*			8	20	25	30	40	40	45	50		

■ Spécifique à la discipline sportive (entraînement et compétition) ■ Condition physique (force, souplesse, coordination) ■ Autres activités sportives (sport scolaire, activités polysportives, entraînement complémentaire)

* Le nombre de compétitions est lié au cavalier et comprend tous les tournois, y compris ceux concourus avec de plus jeunes chevaux

ÉCOLE / FORMATION / EMPLOI / ÉTUDES

Solution scolaire nécessaire ou recommandée par la fédération nationale dès la phase : Au plus tôt dès 12 ans

Coordinateur de la fédération nationale pour les écoles :

Responsable de la relève, Markus Niklaus, m.niklaus@fnch.ch

Coordinateur de la fédération nationale pour la planification de carrière :

Responsable sport de performance, Evelyne Niklaus, e.niklaus@fnch.ch

CARDS

Validité : Talent Cards (L, R, N) : 01.01.-31.12.
Elite Cards (E, B, A, O) : 01.02.-31.01.

Tranche d'âge : Talent Card Régionale : ~12-18 ans
Talent Card Nationale : ~12-21 ans

ORGANISMES PR

Il est possible de consulter les organismes responsables PR [ici](#), et de les filtrer par échelon et canton.